

Décision n° 2020-121

**LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM  
DE LA DIRECTION COMMUNE ENTRE  
LE CHU DE SAINT-ETIENNE ET LE CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE**

- **VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-5 ;
- **VU** la Convention de direction commune entre le CHU de Saint-Etienne, le Centre Hospitalier de Roanne et les EHPAD de Montagny, Coutouvre et Pays de Belmont ;
- **VU** l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'ARS AURA nommant Madame Pascale MOCAËR, Directrice Générale par intérim du CHU de Saint-Etienne et du Centre Hospitalier de Roanne ; à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020
- **Considérant** l'organigramme commun de direction entre le CHU de Saint-Etienne et le Centre Hospitalier de Roanne ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Madame Pascale MOCAËR, Directrice Générale par intérim du CHU de Saint-Etienne et du Centre Hospitalier de Roanne, concernant les astreintes (« gardes ») de Direction.

Elle annule et remplace les délégataires des précédentes délégations, dont la décision n°2020-083 du 25 juin 2020.

Elle s'applique à compter du 1er septembre 2020.

**ARTICLE 2 – DELEGATAIRES**

Dans le cadre des astreintes de direction assurées par les personnels de direction du CHU de Saint-Etienne et les cadres habilités, délégation est donnée à chaque directeur et cadre figurant au tableau de garde, selon le planning établi par la direction générale, à l'effet de signer tout document (actes collectifs ou individuels, correspondances, dépôts de plainte, etc.) en vue d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et de répondre aux situations d'urgence ou de nécessité de soins.

Etant précisé que tous les personnels assurant les gardes de direction informent sans délai, **Madame Pascale Mocaër**, Directrice Générale par intérim, en cas de survenue d'un événement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie.

La directrice générale par intérim et le secrétaire général sont joignables en permanence et peuvent être sollicités à tout moment au titre des gardes de direction.

Le registre des astreintes de direction est tenu à disposition auprès de la direction générale.

Le tableau ci-après liste les personnels de direction du CHU de Saint-Etienne et des cadres habilités à assurer des astreintes de direction.

<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>
MOCAËR Pascale	Directrice Générale par intérim
<b>CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SAINT-ETIENNE</b>	
ANDRES Juliette	Directrice Adjointe
BANCEL Clotilde	Directrice Adjointe
BATTESTI Michaël	Directeur Adjoint
BEAUDY Marie-Laure	Directrice Adjointe
CHAPUIS Hervé	Directeur Adjoint
DELAVEAU Catherine	Directrice des Soins – Coordinatrice Générale des soins
DELPUECH Anabelle	Directrice Adjointe
JUAN Emmanuelle	Directrice Adjointe
MARCHAL Laëtitia	Directrice Adjointe
MEYNIEL Nicolas	Directeur Adjoint
PERIDONT-FAYARD Marie-Ange	Directrice Adjointe
RICHARD Emilie	Attachée d'Administration Hospitalière
<b>CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE</b>	
AYACHE Nabil	Directeur Adjoint
DELAITRE Julie	Directrice Adjointe
EUGENE Nathalie	Directrice des soins – Directrice de l'IFSI-IFAS
FERSING Philippe	Directeur Adjoint
GOUTEY Nathalie	Directrice des soins – Coordinatrice générale des soins
HUARD Xavier	Directeur Adjoint
KEUNEBROEK Julien	Directeur Adjoint
BERNET Frédéric	Ingénieur hospitalier principal
PETIT Michel	Ingénieur hospitalier principal

### **ARTICLE 3 – EFFET ET PUBLICITE**

La présente délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera notifiée à chaque délégataire et fera l'objet d'une transmission à chaque direction fonctionnelle du CHU de Saint-Etienne.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise à M. le comptable de l'établissement accompagnée du modèle de signature de l'ensemble des nouveaux délégataires.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département de la Loire et sera consultable sur le site Internet du CHU de Saint-Etienne dans l'attente de cette

publication. Elle sera également affichée sur le tableau idoine à l'entrée de la Direction Générale, à l'Hôpital Nord ainsi qu'à l'Hôpital Bellevue à compter du 1er septembre 2020 et du CH de Roanne.

Cette affichage est tracé dans le recueil institutionnel des délégations de signature.

Fait à Saint-Etienne, le 1er septembre 2020

  
**Pascale MOCAËR,**  
**Directrice Générale par intérim**